



# Revisiter la transmission : un défi immédiat

*L'agriculture est devenue une industrie lourde.*

*Le ticket d'entrée devient si élevé qu'une révolution des esprits commence à germer.*

## **Moins de bras, plus d'animaux et d'hectares et...** plus de machines et de bâtiments.

En cinquante ans, la productivité de l'agriculture française a été multipliée par 8.

La concentration des moyens de production, encouragée et sécurisée par la politique agricole commune, a fait émerger des exploitations fortement productives. Une unité de travail (UTH) est capable de piloter 60 vaches allaitantes ou laitières, une centaine d'hectares de céréales. Mais cette productivité du travail a un coût. Un éleveur allaitant investit 4 300 € par hectare, soit plus de 300 000 € ; un céréalier 3 500 €/hectare ; un laitier 4 500€/ha et 250 000 € au total. Des actifs auxquels il faut rajouter la valeur du foncier, entre 4 000 et 8 000 €/ha ! Sans parler de l'actif des élevages de porcs, des serristes ou encore des propriétés viticoles : le ticket d'entrée y dépasse largement le million d'euros...

## **Un patrimoine, et un capital affectif**

Le poids de ces capitaux pose la question de la valorisation des actifs. Et en agriculture, c'est compliqué. Si le monde de l'entreprise raisonne en retour sur investissement, en rentabilité des capitaux (les fameux 15 % d'objectifs de rendement pour les fonds de pension), le monde rural y ajoute

de l'affectif. Certes, l'évaluation économique prend de plus en plus de place dans la transmission des exploitations et c'est tout à l'avantage des repreneurs.

Investir dans une entreprise, c'est d'abord évaluer sa rentabilité, sa capacité à dégager des résultats. Pour le cédant, c'est la fin d'un cycle, de l'affaire de sa vie. Pour cet exploitant qui a souvent vécu modestement, c'est la possibilité de récupérer les résultats financiers d'une vie de travail. Son objectif est donc de valoriser au mieux son capital. Il cède un patrimoine, et un capital affectif. "Ce sont des vieux bâtiments, mais ils servent encore..." ; "et ce troupeau laitier, sélectionné depuis 30 ans....".

## **Repenser l'évaluation et les modalités**

Pourtant, l'enjeu de l'installation oblige à repenser l'évaluation et les modes de transmission :

- Faut-il continuer à concentrer les capitaux sur le seul exploitant ou partager les risques avec d'autres investisseurs, mais à quelles conditions ?
- Faut-il que les filières deviennent partenaires capitalistiques ? Mais le pas vers l'intégration peut être vite franchi...
- Faut-il scinder l'entreprise en différentes entités et partager les actifs avec d'autres producteurs ? Les sociétés civiles laitières en sont un bon exemple.
- Faut-il que le cédant abandonne une partie de ses capitaux, ou au mieux reste investisseur dans l'exploitation ? C'est peut-être repousser le problème à la succession.
- Faut-il revoir le fonctionnement même de l'exploitation, son organisa-

tion, ses productions, pour améliorer la rentabilité des capitaux ou en limiter le besoin ?

## **Équité entre les héritiers**

Un récent colloque a montré que ces questions se posent aussi sur le continent nord américain :

- Comment assurer l'égalité entre les héritiers de l'exploitant dans le partage du capital de cession ? Le repreneur va apporter une valeur supplémentaire à l'exploitation, valoriser un patrimoine, qui va bénéficier à l'ensemble des héritiers. L'équité voudrait que cet effort lui soit reconnu et affecté à sa part d'héritage.
  - Certains actifs amortis doivent-ils être revalorisés quand un fils reprend l'exploitation familiale ?
- Là-bas aussi, les enjeux financiers sont tels qu'ils nécessitent de revisiter les méthodes d'évaluation et de transmission.

*L'enjeu de l'installation oblige à repenser l'évaluation et les modes de transmission.*

On assimile de plus en plus l'exploitation agricole à une entreprise, les agriculteurs à des entrepreneurs ; on peut aussi légitimement associer le capital mobilisé dans les exploitations à l'industrie lourde.

Jacques Mathé, économiste